

bons conseils de l'abbé de Cordon. On sent, dans leur réponse, que le découragement commence à se faire jour, qu'ils commencent à être las d'une lutte qu'ils savent, somme toute, inutile et dont les répercussions arrivent à les blesser violemment dans leur amour-propre et même dans leur honneur.

« Ce que vous nous dites pourroit relever notre courage, écrivent-ils, si les effets des ordres dont M. Colombier est chargé n'eussent été portés, en peu de temps, aux dernières extrémités, et si ce délégué du Conseil n'eût appesanti son bras, avec la dernière rigueur, sur les pauvres et l'Administration. Nous ne vous dirions rien de ce qui nous regarde personnellement, si vous n'étiez vous-même un des membres du Bureau, aussi intéressé que nous à l'honneur de cette administration ; mais si les intentions du ministère ont été connues (vous nous le faites entrevoir) d'en changer la constitution et les bases, ce que nous ne pouvons présumer, pourquoi ceux qui en ont formé le plan y procèdent-ils par des humiliations et des outrages envers les administrateurs actuels, tandis que l'autorité souveraine y pouvoit suffire ? Pourquoi ces bruits injurieux, ces railleries amères, semés avec affectation dans la ville contre des citoyens zélés qu'on opprime et qui n'étoient connus du peuple que par leur bienfaisance ? Pourquoi M. Colombier, qui n'a jamais dû douter de la véracité de nos états et de nos réponses, a-t-il eu des ordres pour venir personnellement, avec ses secrétaires, compulser les registres des départements et y faire relever les mêmes comptes qu'il avoit auparavant exigés et reçus du Bureau, nous calomniant ainsi, par cette seule démarche, en présence des officiers et pauvres de cet hôpital ? Pourquoi, au milieu des calamités de cette maison, s'est-il permis l'ironie envers l'administration, et des censures particulières contre les administrateurs ?.. Le Bureau étant informé que M. Colombier, pour justifier ce qu'il y a de reprehensible dans ses opérations, répand dans le public que les administrateurs lui ont refusé le concours de leurs lumières ; et comme il est vraisemblable qu'il a fait les mêmes plaintes aux ministres, nous devons vous faire connaître, à cet égard, ce qui s'est passé. Dès son arrivée et en remettant au Bureau l'arrêt définitif du Conseil, M. Colombier mit sous nos yeux un projet de remplacement, en nous invitant à lui faire, à l'instant même, nos observations ; les administrateurs, convaincus par leur propre examen que ces replacements étoient impossibles par défaut de local, sans